



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 octobre 2022

MEMBRES PRÉSENTS : Tous les membres sauf

Excusé : M WYSOCKI Loïc

Absent : M LEFEVRE Christian

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance précédente. Accord unanime des membres présents.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de plusieurs appels reçus concernant du démarchage sur notre Commune. Monsieur Le Maire rappelle que les seuls travaux prévus sont uniquement ceux indiqués dans les comptes rendus du conseil municipal et invite les habitants à rester vigilants. Monsieur Luc CARON rappelle qu'il ne faut en aucun cas donner des données personnelles.

Monsieur Le Maire donne lecture des résultats de la consultation citoyenne qui s'est déroulée le samedi 15 octobre 2022 de 9 h00 à 15 h 00 concernant l'implantation d'éoliennes sur notre territoire. 86 % des votants sont contre l'implantation d'éoliennes sur la Commune d'Autrêches.

1. Travaux et acquisitions en cours

- **Maison sise 1 rue Saint Christophe** : Monsieur Le Maire a pris attache de Monsieur GENDRE (responsable d'une association à Coucy Le Château) afin d'évaluer les travaux de remise en état et les coûts financiers. Monsieur Yohan HARDY demande s'il serait possible de la déplacer sur le terrain de tennis et à quoi elle servirait une fois remise en état. Madame Suzy LAPORTE émet l'idée d'en faire une boutique éphémère. Elle indique également qu'il serait judicieux de la sécuriser. Monsieur Luc CARON explique qu'à Tartiers, les habitants bénévoles ont créé une épicerie solidaire.
- **Elagage des peupliers** : les travaux seront réalisés cet automne. Un broyage total des sous-bois sera effectué par la suite. Monsieur Pierre POTIER soumet l'idée de faire réaliser des copeaux de bois.
- **Ruissellement Bout de Vaux** : les saignées seront curées et création de fossé sur les parcelles communales
- **Distributeur de pain** : Monsieur POTIER a reçu le devis de la SICAE de l'Aisne pour la pose du compteur sur le poteau électrique face au terrain de tennis. Il s'élève à 1047 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de réaliser ce projet.

- **Pose de protection devant les abribus pour protéger les enfants** : le Conseil émet un avis favorable, à chiffrer.
- **Sécurité école** : Monsieur Grégory CARON demande où en est le projet "feux intelligents" devant l'école. Ce projet ne peut pas être réalisé, la commission des travaux va réétudier la pose des silhouettes. Il demande également la pose de films sans teint sur toutes les fenêtres (maternelle, école et périscolaire) côté rue afin de respecter le PPMS. Accord à l'unanimité des membres présents. Dernier point soulevé : la création d'un passage sécurisé le long de la haie. Solution à réétudier.
- **Merci à MM Luc CARON et David CHOQUET** d'avoir assisté à la formation « Gestion et embellissement durable des espaces verts organisée par la Communauté des Communes des Lisières de l'Oise en partenariat avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) qui s'est déroulée le jeudi 13 octobre à Tracy-Le-Mont. Leur retour a été positif, concernant la gestion de l'eau et les différentes façons d'économiser l'énergie tout en respectant la faune et la flore.
- **Acquisition d'un nouveau tracteur** : la commission d'appel d'offre, après avoir étudié les différents devis reçus, a retenu la proposition de la marque John DEERE. Le devis pour un tracteur et sa fourche, un broyeur, une remorque et une benne s'élève à 76 590 € HT soit 91 908 € TTC (tracteur + fourche : 57600 € HT, broyeur 7 990 € HT, remorque : 9 800 € HT et benne : 1 200 € HT). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de déposer une demande de dossier de subvention auprès du Conseil Départemental et des services de la Préfecture pour la DETR.

Monsieur Le Maire indique que le bus du matin de la STEPA ne passerait plus aux abribus près de l'école et à Hautebraye à compter du 07 novembre. Monsieur Le Maire a contacté les services compétents, un courrier va être envoyé.

Madame Suzy LAPORTE demande si une réflexion peut être apportée sur l'amplitude horaire et sur la capacité d'accueil du périscolaire dans le but d'être en adéquation entre l'offre proposée actuellement et la demande et ainsi peut-être tendre à une évolution dans son fonctionnement.

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'un food-truck va s'installer sur notre Commune tous les mois, le premier passage aura lieu le mercredi 30 novembre 2022.

Monsieur Yohan HARDY indique au Conseil Municipal que le Noël des enfants aura lieu l'après-midi du jeudi 15 décembre 2022 à la salle multifonction.

Madame Suzy LAPORTE prévient que le colis du CCAS sera distribué le samedi 17 décembre 2022.

Monsieur Yohan HARDY explique qu'il serait souhaitable que les conseillers en exercice soient plus assidus aux différentes réunions de conseil municipal et aux différentes commissions ainsi qu'aux différentes cérémonies. Il comprend très bien qu'il y a des imprévus dans la vie mais il y a des absences récurrentes. Plusieurs conseillers sont du même avis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.